Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 4 (1763)

Heft: 2

Artikel: Le cultivateur enrichi par les pres artificiels : ou le véritable emploi des fourages artificiels pour augmenter solidement la valeur des fonds

Autor: L'Harpe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382568

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VI.

LE CULTIVATEUR ENRICHI PAR LES PRES ARTIFICIELS

ou

Le véritable emploi des fourages artificiels, pour augmenter solidement la valeur des fonds.

PAR

M. DE L'HARPE,

Ministre & membre de la Soc. œcon. de NION.

VI.

LE

CULTIVATEUR

ENRICHI PAR LES

PRES ARTIFICIELS

OU

Le véritable emploi des fourages artificiels, pour augmenter solidement la valeur des fonds.

PAR

M. DE L'HARPE,

Ministre & membre de la Soc. econ. de NIOE.

LE CULTIVATEUR

enrichi par les prés artificiels.

AVANT-PROPOS.

LA maison paternelle a été mon école d'agriculture ; il y a plus de trente ans que je vois le grand profit des prairies artificielles bien ménagées. Je n'ai fait que suivre l'exemple & les leçons d'un pére sage, & j'en recueille actuellement les fruits, que je désirerois faire partager à mes compatriotes. But de ce mémoire.

Ce petit traité est-il nécessaire ? N'a-t-on pas plus d'écrits sur ce sujet qu'on ne voudroit peut-être ? Voilà ce qu'on pourra dire, & que je ne dois pas laisser sans réponse.

J'ai trouvé dans les divers ouvrages qui traitoient le même sujet un nouveau motif de publier cet essai. PATULLO dans l'*amélioration des terres* : DES POMIERS *dans l'art de s'enrichir promptement &c.* éxagérent ou promettent plus qu'ils ne peuvent, qu'ils ne doivent, & qu'il n'est besoin. L'auteur du *préservatif* contre la prétenduë *agromanie* se plaît à nous enlever nos espérances ; si vous suivés les prémiers, il vous faut de la constance, même de l'opiniâtreté

niâtreté, pour n'être pas rebuté par les prémiers resultats de vos essais, lorsque vous les verrés si fort au-dessous de ce qui vous avoit été promis. Si vous croïés au dernier, vous laisserés l'agriculture en proïe aux mains grossiéres qui la pratiquent ordinairement, ou vous la verrés succomber insensiblement sous le poids d'une routine souvent insensée, ou sous celui de mille superstitions.

Cependant les avantages réels des prairies artificielles sont assés considérables & assés sensibles, pour frapper tout homme qui a une légére portion de sens commun; il suffit de les lui présenter avec candeur, sans éxagération, comme sans déguisement. C'est ce qu'on n'a pas encore bien éxécuté, & que je tâcherai de faire dans cet ouvrage.

Je ne dirai pas, une telle étenduë de terrein a produit tant, en argent de la vente du fourage artificiel; cet exposé fût-il sincére n'instruiroit pas, parce qu'il ne donneroit qu'un produit rélatif à la situation & aux circonstances. C'est le produit en nature qu'il faut spécifier; ce sont la quantité & la qualité de ce produit, que châque cultivateur souhaite de connoître, afin de juger, si la méthode qui donne ce produit lui convient.

Ce qu'il prouvera.

Je pourrai dire à la vérité: tel a été le plus haut produit à moi bien connu, en masse ou quantité, de tel fourage artificiel; mais le produit ordinaire, sur lequel seul on doit se décider.

décider, n'eſt que de tant. Or avec ce produit ordinaire, on peut entretenir telle piéce de bétail qui rapportera tant ; donc tel ſera le bénéfice réel, applicable preſque partout, du moins avec une légére modification.

J'entrerai dans quelque détail ſur les fourages artificiels les plus connus. Sur leur qualité, ſur le degré de préférence qu'ils méritent, ſur la préparation, ſoit culture qu'ils exigent ; & puiſqu'il eſt indiſpenſable de renouveller les prés artificiels, j'indiquerai auſſi les recoltes en grain, que l'on peut recueillir de ſa terre, avant qu'on la remette en fourage. J'expoſerai enſuite, d'après ma propre pratique, la maniére de procéder, ou le partage que châcun pourroit faire de ſes terres. Je comparerai le bénéfice qui en reſultera, avec celui qu'on retire actuellement des terres à bled. Je montrerai que ma méthode une fois établie, eſt non ſeulement très ſupérieure pour le produit, mais qu'elle devient autant facile à ſaiſir que l'anciéne ; & ce qui fera plaiſir à nos propriétaires indolens, eſt que le fermier & le granger pourront la ſuivre, & la pratiquer, comme ils pratiquent l'anciéne maniére. Enfin, j'examinerai les principales difficultés, ſur-tout celles qui naiſſent de notre conſtitution particuliére. Si je remplis mon plan, ce petit mémoire ne ſera point inutile, ſi j'échoue mon zéle encore ne ſera pas deſapprouvé.

Ordre qui ſera ſuivi.

L'on critiquera, peut-être, le titre que j'ai mis à la tête, cependant je crois ce titre juste, & je puis bien déclarer le *cultivateur enrichi*, dès qu'il obtient une augmentation fixe & permanente de son revenu, double, & même triple.

CHAPITRE I.

Les prés artificiels sont très profitables.

Un auteur moderne relevé.

JE viens de lire ces paroles dans les mémoires de *Trévoux*, pour le mois de Mai 1762. p. 178. édit, de *Hollande*, extrait d'un livre intitulé. *Préservatif contre l'agromanie. Les prairies artificielles peuvent être de quelque utilité, mais l'on en a trop exalté les avantages, & il est certain qu'elles ne sont point à comparer aux anciénes &c.*

On peut avoir exagéré à cet égard, en annonçant des produits que l'on ne peut se promettre, si l'on n'a pas ses terres dans une position très favorable, comme seroit le voisinage d'une grande ville, & il auroit mieux valu indiquer simplement la quantité du fourage produit.

Les fourages artificiels.

Mais après cet aveu, je crois être en droit de reprocher à cet auteur, ou qu'il n'est pas instruit,

instruit, ou qu'il est partial, vû qu'il ne rend point aux près artificiels la justice qu'ils méritent : & je ne me fonde pas sur des ouï dire ou sur ce que je puis avoir lû dans des ouvrages d'auteurs prévenus. „ Lorsque je re„ tire par le moïen de ce fourage une rente „ presque triple de celle que je percevrois sans „ ce secours, & que je puis me flatter de pous„ ser cette amélioration encore plus loin. Lors„ que je vois tous ceux qui s'appliquent avec „ quelque intelligence à la même culture, „ remporter à peu près les mêmes succès, „ suffira-t-il que je m'exprime ainsi : *Les prai„ ries artificielles peuvent m'être de quelque uti„ lité ? Si je veux être juste ne dois-je pas di„ re les prairies artificielles me sont d'une très„ grande utilité. Voilà la principale cause du „ bien-être dont je jouïs* "

peuvent être de grande utilité.

Je renvoïe à la fin de ce traité la comparaison détaillée des avantages de mon plan d'agriculture, fondé sur l'emploi des prairies artificielles, & comparé avec les avantages de l'anciéne culture ; il me suffit d'indiquer à présent ces deux avantages bien constatés. 1. Augmentation de fourage laquelle doit entraîner celle du bétail & du bument, avec la diminution du travail. 2. Augmentation de revenu. Si je proposois de renverser des prés suffisamment arrosés, & d'un bon rapport pour les semer en fourage artificiel, l'on s'écriroit avec raison, contre un si étrange con-

ſeil, qui tendroit à diminuer la rente, à la rendre plus incertaine & à procurez un ſurcroît d'embarras. Je laiſſe donc les prairies d'un rapport même médiocre, & je ne conſeille pas pour le coup d'y rien changer. Je n'écris pas non plus pour ces riches valons, où il y a peu de terres à bled, & abondance du meilleur fourage.

Sur quel terrein ſemer.

Mais combien n'avons-nous pas de prés, qui produiſent à peine, quatre à cinq (*) quintaux de fourage, année commune? Là, ſi le terrein le permet, il ſeroit avantageux de ſemer du fourage artificiel. Mais ſurtout quel mince revenu tire-t-on en général des terres à bled? Quelle quantité en laiſſe-t-on châque année en friche, faute de bument pour les engraiſſer, & de bétail pour les cultiver? Que ne devroit-on pas à celui qui en nous diſpenſant d'une partie du travail & des labours nous procureroit des recoltes en grain équivalentes, ſi non ſupérieures, & nous mettroit en état d'entretenir plus de beau & bon bétail? C'eſt à cela que tend l'établiſſement des prairies artificielles. Qu'une partie de nos champs leur ſoit conſacrée, il nous en reſtera moins à labourer, ce moins ſans doûte mieux cultivé, & ſûrement mieux bumenté, nous produira même plus de grain que l'entier n'auroit pû faire.

Le

(*) Le fourage ſe péſe ici au grand poids, de 18 onces pour la livre.

Le fourage ſera augmenté, mais le ſera-t-il ſuffiſament pour dedommager des fraix & de l'emploi du terrein? Je réponds que oui, ſi l'on a ſemé avec précaution, & ſi le terrein eſt convenable; je prends pour exemple le ſainfoin ou *eſparcette* (*), & je me fonde ſur mon expérience, & ſur ce que j'ai vû conſtament. Je ne promets pas qu'on fera toûjours les plus riches recoltes, comme j'en ai vû ſur des terreins privilégiés, où l'on n'avoit épargné ni les labours ni les engrais, & qui ont produit cinquante à ſoixante quintaux de ce fourage par arpent, pendant quelques années. Mais je poſe en fait, qu'un terrein de médiocre valeur, & que l'on aura préparé paſſablement, pourra rapporter pendant ſept à huit années, une recolte aidant à l'autre, de vingt à vingt-cinq quintaux de ſainfoin, ou *eſparcette* par année pour châque poſe (†).

Rapport commun de l'eſparcette ou ſainfoin.

Il y a plus, cette recolte ſera moins caſuelle que celle des prés naturels. Dès que le ſainfoin ou eſparcette eſt bien enraciné, la plus

Avantage qui lui eſt particulier.

(*) *Eſparcette.* Voïez ch. II. p. 183. l'explication que je donne.

(†) La *poſe* eſt notre meſure pour le terrein: nous la comptons actuëllement de quatre cents toiſes quarrées, de neuf pieds de Roi la toiſe. Elle eſt donc équivalente à l'arpent, de cent perches quarrées, la perche à 16. pieds. Une charruë à bœufs doit labourer une poſe par jour.

plus excessive sécheresse ne lui nuit que foiblement, ainsi cette plante forme une ressource vraïment précieuse dans les années trop séches : même là où je n'en avois point semé. Dans le voisinage d'une piéce qui en étoit invètuë, j'en ai recueilli de fort belle, qui s'est montrée tout à coup après un printems sec, & m'a produit plus que le fourage dont elle a pris la place.

Ses desavantages.

Il est vrai que ce fourage ne donne pas autant de lait, de crème &c. que celui des prés gras, mais il est très bon pour nourrir & engraisser le bétail. Je n'en connois point qui convienne mieux aux bètes d'attelage, surtout aux chevaux ; les miens qui en sont principalement nourris, travaillent & ne sont jamais malades. Mes vaches qui consument en hiver le record d'esparcette, sont toûjours bien portantes, & se trouvent au printems presque prètes pour le boucher.

Il est encore vrai que ce fourage se consume un peu plus vite, au moins la prémiére coupe, que le fourage fin des prés naturels, parce que les brins de sainfoin ou esparcette sont plus ligneux, & par conséquent moins nourrissans ; mon expérience fait monter cette différence à un sixiéme, ensorte que cinq quintaux de fourage de prés naturels, mais du meilleur, non marécageux, où il n'y aura point d'arrête-bœuf &c. dureront autant que six quintaux d'*esparcette*. Je soupçonne même

que

que je n'aurois trouvé presque aucune différence, si j'avois pû distribuer mon fourage moi-même.

Cependant que résulte-t-il de ces deux aveux ? Simplement que le bénéfice de ce fourage, pris pour éxemple, sera diminué d'un sixiéme. Mais il reste toûjours vrai, qu'il y aura augmentation de fourage, & par conséquent de bétail, si l'on veut. D'un autre côté diminution de travail à proportion de la quantité de terrein réduit en esparcette ; enfin augmentation réelle de revenu. Je n'en fais pas à présent le calcul : châcun doit en convenir sur cette simple exposition. Je passe donc au second chapitre, sur lequel j'aurai peut-être à dire quelques particularités plus intéressantes.

CHAPITRE II.

Fourages artificiels les plus communs, leur qualité, rapport, durée, le choix & la préparation qu'ils éxigent.

LA diversité des termes en usage dans les différentes provinces, peut jetter de la confusion sur les noms des fourages artificiels. Celui que les *Parisiens* nomment *sainfoin*, les *Dauphinois* lui donnent le nom d'*esparcet* ou

d'esparcette. Nous suivons l'usage des *Dauphinois*, parce que nous tenons d'eux cette plante; nous donnons aussi le nom de *sainfoin* à la plante qui porte le nom de *luzerne* dans la meilleure partie de la *France*. Après cette explication je déclare, que je m'assujettis à l'usage de mon païs; j'appellerai comme nos laboureurs *sainfoin*, *esparcette*, ce qu'ils nomment ainsi, parce que c'est pour eux que j'écris.

De la luzerne ou sainfoin à fleurs purpurines.

Les fourages artificiels les plus connus parmi nous, sont 1. la luzerne, ou le *sainfoin* à fleurs violettes, ou purpurines.

Cette plante l'emporte pour l'abondance de son produit: on peut la couper jusques à six fois la même année dans une terre riche; là châque plante bien espacée devient presque un arbre naïn; je pourrois en montrer des touffes qui ont la racine égale en grosseur au bras d'un puissant homme. Je sais aussi, même par mon expérience, qu'il est avantageux de cultiver cette plante selon les principes de M. le Sindic *De Châteaux-vieux*: ce sont des plantes cultivées qui ont ces grosses racines dont je viens de parler. Mais si la *rache*, comme il m'est arrivé, attaque ces belles plantes, elles périssent, il faut renverser la plantation.

Je suis l'usage de nos laboureurs en donnant le nom de *rache*, à cette plante (*), qui par ses

(*) C'est le *cuscute* des François, ou goûte de lin.

ſes fils embraſſe, ſerre & étouffe les plantes qui s'élévent & forme à leur place comme un matelas de tous ſes fils entrelacés, répréſentant ainſi l'effet de la *rache* ou mauvaiſe galle ſur le corps humain.

Quelque vigoureuſes que fuſſent mes plantes de luzerne ou de ſainfoin à fleurs violettes ou purpurines, dès que cette pernicieuſe plante les avoit ſaiſies, j'avois beau les couper par deſſous, elles périſſoient également. Il n'y a point de cultivateur qui ne connoiſſe les ravages que la même plante fait parmi le *tréfle*. J'en ai ſouvent rencontré dans des prés naturels, mais ne trouvant pas là l'appui dont elle a beſoin, elle diſparoiſſoit bientôt, ou le vent ne tardois pas à l'emporter. Je l'ai ſurpriſe en fleur & en graine; cette graine eſt à peu près de la groſſeur des graines de luzerne & de tréfle, &c. Ainſi le meilleur moïen de s'en préſerver, je le remarque ici pour n'y pas revenir quand je traiterai du tréfle, c'eſt de faire receuillir ſur ſon propre fond les graines de ſainfoin & de tréfle dont on a beſoin.

Mais pour revenir au *ſainfoin* à fleurs violettes ou luzerne, comme cette plante demande un terroir léger, ſablonneux même, de ce ſablon gras, qui eſt peut-être le plus riche de tous les fonds, elle ne peut que difficilement être un objèt de culture, en grand, parmi nous. Si l'on peut diſpoſer de quelque terrein à por-

tée de ses écuries, que l'on en séme en *sainfoin* à fleurs violettes, autant qu'on en peut arroser avec l'égout du fumier, un quart, une moitié, ou une pose entiére : l'on sera bien dédommagé de cet embarras, par l'abondance du fourage que l'on receuillira dans cette *luzerniére* : on aura là dequoi tenir du bétail au verd pendant l'été.

De la fenasse.

2. La *fenasse* est un autre fourage très connu parmi nous ; on la séme avec succès dans des terres pesantes & humides ; mais je ne fais pas entrer cette plante dans mon plan 1. parce que l'on est réduit à faire venir la graine de l'étranger, celle du païs réussissant rarement, ce qui devient trop dispendieux. 2. Parce que ce fourage est le moindre de tous ; dès que le bétail a goûté d'un autre fourage, il n'aime point revenir à celui-ci. Cependant l'on pourra si l'on veut, appliquer mon plan à la fenasse même, avec les modifications que la durée de cette plante rend indispensables.

Je ne connois point par mon expérience le fromental ou le *ray-grass* des Anglois, je vais en faire une tentative.

Du tréfle.

3. Je me réduis à traiter du tréfle & de l'esparcette ou sainfoin à fleurs rouges, parce qu'une longue expérience m'a familiarisé avec ces deux plantes.

Il seroit superflu de les décrire : peut-être même m'en acquiterois-je très mal.

Le

Le grand tréfle à fleurs rouges eſt le *trifolium pratenſe purpureum*, il ſe ſéme ordinairement vers la fin d'Avril ou au commencement de Mai par un tems médiocrement humide, ou lors qu'on prévoit qu'on aura bientôt de la pluïe. Quand il faut le ſemer.

Il aime à être ſemé ſur une terre douce, un peu peſante ou humide, & qui ait été bien engraiſſée, communément après avoir bien labouré & bumenté l'on ſeme l'automne en froment le terrein ſur lequel l'on veut jetter du tréfle, afin que le froment garantiſſe les plantes encore jeunes & tendres des prémiéres chaleurs de l'été. Sur quelle terre?

L'on en ſeme par poſe dix à douze livres, la livre étant à ſeize onces, quoique cette graine ſoit très petite, un peu d'habitude met en état de la ſemer ou pure ou mèlée avec du ſable. Quantité de ſemence.

Si l'année eſt médiocrement favorable, le jeune tréfle pouſſe avec aſſés de vigueur dès la moiſſon, pour qu'on puiſſe receuillir la même automne, dix à quinze quintaux par poſe. Quelquefois la ſéchereſſe l'empèche de pouſſer la prémiére année, mais les plantes ſe conſervent, & il pouſſe également la ſeconde année.

Il peut ſe maintenir pendant quatre à cinq ans, mais comme ſes racines s'enfoncent peu en terre, il eſt trop foible, & ne produit que très peu dès la troiſiéme année; d'ailleurs ſi Sa durée.

la

la graine de tréfle à été infectée de graine de *rache*, comme on l'éprouve avec celle qui vient de France, cette rache s'étend tellement la troisiéme année, qu'il ne reste presque plus de place au tréfle.

Je joins donc volontiers à cet égard le suffrage de mon expérience à celui de M. *Patullo*. Si vous comptés l'année que vous semés le tréfle pour la prémiéee année, fauchés-le pendant deux ans, & labourés-le la quatriéme année, après que vous l'aurés fauché une fois, les bonnes plantes qui seront restées engraisseront encore le terrein pour le bled qui suivra, ainsi votre terre ne sera point *essrittée*, ou usée.

Recolte de la graine.

C'est à la seconde coupe de la seconde année qu'on tâche de se procurer de la graine; alors il faut laisser les plus belles places, & autant qu'on croit en avoir besoin, & quand les fleurs sont séches, envoïer des femmes qui les coupent avec la faucille, les faire emporter dans des draps, les battre ensuite à la grange, ou ce qui vaut mieux les envoyer au *battoir*; enfin vaner ce qui aura été battu: on aura de cette maniére de la graine suffisamment nette.

Son produit.

La meilleure recolte est certainement celle de la seconde année; l'usage est de couper le tréfle dès qu'il est en fleurs, ce qui arrive ordinairement dans ce païs à la fin de Mai; si le tems est favorable, il ne tarde pas à répousser, il fleurit encore environ la fin de

Juillet

Juillet, qu'on le fauche pour la deuxiéme fois, la derniére coupe se fait dans le courant de Septembre.

Les trois recoltes de la seconde année peuvent être apprétiées à cinquante quintaux par pose. La troisiéme année on pourra encore faire trois coupes, lesquelles j'apprécie à trente cinq quintaux. Joignés vingt quintaux pour une coupe de la quatriéme année, & pour celle de la prémiére dont j'ai parlé, il se trouvera que dix livres au plus de graine qui peuvent valoir un écu neuf, auront rapporté sur une pose de terre, dans le cours de trois ans au-delà de cent quintaux de fourage ou sept charretées médiocres. Ce qui est plus que suffsant pour répondre à la quantité de fumier qu'on y aura mis, puisque châque charretée de fourage de seize à dix-huit quintaux, me produit communément trois bonnes charretées de fumier, à moins que la litiére ne m'ait manqué.

Qualité de ce fourage.

A l'égard de la qualité, il est certain que le tréfle consumé verd est peut-être le plus excellent de tous les fourages, pourvû que le bétail le mange à l'écurie : car c'est une souveraine imprudence d'envoïer jamais le bétail le pâturer sous aucun prétexte, & dans quel tems que ce soit ; trop d'exemples prouvent ce que j'avance.

D'un autre côté, ce fourage demande plus que tout autre le beautems, pour être fané, il

il noircit dès qu'il pleut deux ou trois jours lorſqu'il eſt coupé, & lors même qu'on le fane & receuille par le plus beau tems, il ne laiſſe pas de perdre une bonne partie de ſes feuilles. Peut-être préviendroit-on en partie cet inconvénient, ſi on le ramaſſoit avant qu'il fût abſolument ſec, & qu'on le mêlat enſuite dans le tas avec des couches alternatives de paille.

Enfin, ce fourage emploïé ſec eſt à mon avis non-ſeulement au-deſſous du foin naturel, mais encore de l'eſparcette, qui eſt certainement plus ſaine, ſi même elle n'eſt pas plus nourriſſante.

De l'eſparcette.

4. On a beaucoup écrit ſur l'*eſparcette*, une nouvelle inſtruction ſur cette plante pourroit paroître ſuperflue. Je ferai ſeulement quelques remarques qui me ſemblent utiles, même après ce que j'ai lû ſur ce ſujet.

Lieux où elle ſe plaît.

Cette plante ſe plaît ſur tout dans les terres legéres, lorſqu'elles ont de la pente. Je l'ai vuë quelquefois languir dans des terres pierreuſes, mais preſque plates, tandis qu'elle proſpéroit dans des terres fortes, mais ſaines, & qui n'avoient pas plus de pente. En général, elle aime trouver à un pied, ou un pied & demi de profondeur, une couche de gravier, pourvû que cette couche ne ſoit pas elle-même très profonde, afin que ſes racines en la traverſant, puiſſent aller plus bas chercher de la fraicheur, & de la nourriture. J'en

ai

ai ſur un fond de cette nature, depuis plus de 25. ans. En ſondant à la profondeur de ſix pieds ou environ, on connoîtra ſi le terrein convient à cette plante.

Comment préparer la terre.

Comme l'*eſparcette* pivotte, & qu'elle craint le voiſinage de toute autre herbe, il importe de labourer profondément & pluſieurs fois avant de la ſemer. C'eſt un abus, ou une dépenſe inutile que de ſemer trois pour un, comme nos païſans le pratiquent.

Quantité de la ſemence.

Je ne ſeme que deux pour une, ou quinze à ſeize *quarterons* (*) par poſe, & je pourrois montrer de l'eſparcette ainſi ſemée encore épaiſſe à ſa huitiéme année. Celui qui n'eſt pas ſûr de ſa graine fera mieux de ne pas ſemer : des plantes qui léveront éthiques, ſemblables à des enfans foibles & mal-conſtitués, languiront ou ſeront étouffées par l'herbe qui s'empreſſera de venir conſumer la nourriture qu'on leur avoit préparée.

Tems de ſemer.

Lorſque le printems eſt médiocrement humide, elle réuſſit très-bien, ſemée dans cette ſaiſon avec de l'avoine ; mais il eſt plus ſûr de ne pas courir le hazard d'un printems ſec, & de la ſemer dans le courant du mois d'Août.

Tems de receuillir la graine.

J'ai éprouvé que cette plante devient plus vigou-

(*) J'entends le *quarteron* ou la meſure de *Morges*, qui contient de vingt-ſix à vingt-huit livres, de ſeize onces, de bon froment ſuffiſamment ſec.

vgoureuſe lorſqu'on laiſſe mûrir ſa graine la prémiére année. Je le fais réguliérement ; je choiſis auſſi les plus belles places, parmi l'eſparcette des autres années, & je ne m'en ſuis jamais mal trouvé.

Ma maniére. Il n'eſt ni diſpendieux ni difficile de receuillir cette graine. Lorſque la moitié des grains a l'envéloppe de couleur griſe, faites faucher à la roſée, que vos faucheurs aillent doucement, ou ſans ſecouſſe, en mettant mêmes des baquettes à leur faulx, afin que les épis ſe rangent à peu près du même côté : après trois à quatre heures de ſoleil faites la tourner doucement ; & le lendemain dès que la roſée eſt diſſipée, que vos ouvriers, avec des draps aſſujettis à des liteaux, parcourent les *ondains* ; il faut au moins trois ouvriers pour châque drap ; deux prennent doucement avec la fourche l'*eſparcette*, la mettent ſur le drap, la battent avec le dos de la fourche, la tournent & la battent encore, enfin la mettent à côté, l'autre ouvrier qui eſt une femme, le ſuit avec le rateau, & d'abord que les deux autres ouvriers ont emporté le drap, elle vient ratteler autour du petit tas qu'ils ont formé. Quand le drap eſt ſuffiſamment chargé de pouſſiére & de graine, il faut le vuider dans un tombereau ou d'autres draps qu'on aura eû ſoin de préparer. Enfin un quatriéme ouvrier méne le tout à la grange où on le vane à loiſir.

Ces trois ouvriers, outre celui qui charrie peuvent

peuvent battre au delà de trois bons chars d'*esparcette*, dans un jour & procurer, suivant qu'elle est plus ou moins grainée, dix à vingt *coupes* de cette graine ; & comme l'esparcette se vend ordinairement un écu neuf la coupe, il y a un profit considérable à faire cette opération.

Le déchet du fourage ne doit pas arrêter, parce que les chevaux & les bœufs mangent encore avec appetit, ce qui a été ainsi battu quoique dur, & la poussiére qui a été transportée dans la grange.

Je donne cette maniére de ramasser la graine d'esparcette comme la meilleure qui me soit connue.

Je dois ajoûter, contre ce qui a été avancé dans un mémoire imprimé derniérement, qu'aucun fourage ne se fane avec autant de facilité que l'esparcette, & n'est moins sujet au risque de noircir, ou de se bruler dans le tas. De peur de perdre les petites feuilles qui en font la partie la plus précieuse, je tâche de la ramasser avant qu'elle soit entiérement séche, & je n'en ai jamais eû une seule once que mon bétail ait dédaignée.

Tout cultivateur un peu expérimenté sen-

(*) La coupe est de quatre mesures, ou quarterons de Morges ci-dessus.

tira d'abord que ce fourage n'étant nullement gras, ce que j'avance ici ne peut qu'être vrai.

J'ai dit plus haut, dans le prémier chapitre, quelle quantité de ce fourage on peut se promettre une année aidant à l'autre, pendant les sept à huit années que je lui accorde : cette plante pourroit sans doûte subsister plus longtems, dans le terrein qui lui conviendroit le mieux, & lors qu'elle recevroit quelque culture. Mais en thése générale, je ne crois pas qu'on puisse assigner utilement une plus longue durée, aux grandes piéces d'esparcette; je me tiens à cette époque, & je m'en trouve bien.

Au reste rien des plus facile pour moi que de faire un volume sur ce fourage, mais je n'aime pas à répéter sans utilité ce que d'autres ont dit suffisamment.

Je fais donc grace à mes lecteurs d'un plus long détail, & je vais tâcher de poser les fondemens de mon plan d'amélioration.

CHA-

CHAPITRE III.

Nécessité de former un nouveau plan d'agriculture.

Principes & explication de ce plan.

LEs anciens cultivateurs ont établi un plan d'agriculture conforme à leurs connoissances, & ceux de ce siécle, ne savent pas profiter des secours qu'on leur présente. L'on séme par-ci parlà quelque piéce en esparcette ou en tréfle, on en recueille le fourage jusques à ce qu'elle ne produise presque plus rien, ensuite on laboure souvent sans savoir quel parti tirer d'une terre usée, & presque totalement éfrittée.

Négligence à changer l'ordre de culture.

Qu'arrive-t-il de cette œconomie ? Prémiérement c'est qu'après avoir eû beaucoup de fourage on s'en trouve privé tout à coup en bonne partie, au lieu que si l'on avoit remplacé réguliérement les piéces de tréfle ou d'esparcette, à mesure qu'elles déclinent, par d'autres nouvellement sémées, on auroit châque année à peu près la même quantité de fourage, & on conserveroit son domaine sur le même pied d'amélioration. En second lieu, il est vrai que

Inconvéniens de cette négligence.

divers particuliers qui cultivent eux-mêmes leurs héritages en tirent un meilleur parti, même par la maniére informe dont ils sément l'esparcette ou le tréfle. Cependant nous ne voïons pas que le gros du peuple, surtout que les *grangers*, & les fermiers, qui travaillent les plus grands domaines, s'appliquent à cette œconomie; qu'on leur remette des piéces semées en *esparcette*, par exemple, faute de précautions convenables, ou ils ne la remplacent pas, ou ils la remplacent mal.

Ainsi tout ce que l'on fait à cet égard devient presque inutile, les terres ne rapportent pas ce qu'elles devroient rapporter, & n'ont point le prix qu'elles devroient avoir. J'ai beau tirer de mes fonds telle rente, si je suis contraint de les affermer après trois ou quatre années, ma rente tombera au-dessous de la moitié de ce qu'elle est actuellement, & s'il me faut vendre, l'on me donnera à peine un capital décuple de ma rente.

Il est donc certain que jusques ici, tout ce que l'on a pú dire, écrire & prouver avec la plus grande clarté, a bien peu avancé, & que le plus nécessaire, comme le plus difficile, reste à faire, savoir d'approprier à notre plan d'agriculture, ce que nous savons des prés artificiels, & pour cet effet de changer même entiérement, s'il le faut, notre ancienne pratique.

Ce

Ce changement ou cette refonte de notre agriculture, eſt non ſeulement néceſſaire & indiſpenſable; je ſoûtiens encore qu'il eſt très pratiquable. Pourquoi ne ferions-nous pas ce que les prémiers cultivateurs ont fait, un plan d'agriculture conforme à des vérités, qui nous ſont bien connuës ? Nos païſans, nos moindres laboureurs ſavent bien conſerver & entretenir la diviſion uſitée des terres à bled, en trois portions, ne pourront-ils pas compter au-delà de ce nombre, & quand en place de trois portions, on en feroit dix on douze, ce nombre ſurpaſſera-t-il néceſſairement leur intelligence ? Si leur inſtruction porte, par exemple, que *telle année, telle portion bien limitée doit être rompuë, & telle autre ſemée en eſparcette de telle manière, & avec telle quantité de graine.* Je poſe en fait, que s'ils veulent, ils ſauront bien exécuter ce qu'on leur aura ainſi preſcrit & expliqué. J'en dis autant du tréfle & de tout autre fourage artificiel, dont la culture feroit jugée utile & avantageuſe.

Le changement eſt poſſible.

J'avouë que des *grangers* & des fermiers n'éxécuteront pas d'eux mêmes des changemens, dont un autre pourroit receuillir le fruit; mais ſi les propriétaires ne peuvent pas faire ces changemens à leurs propres fraix, avant que de remettre leur domaine en *grangeage*, ou à ferme, enſorte qu'il ne reſte au *granger*, ou fermier qu'à continuer ou imiter ce qu'il trou-

ve déja exécuté. Ne pourroient-ils pas d'abord bien expliquer la méthode, qu'ils souhaitent que le fermier suive, & ensuite faire eux-mêmes l'avance de quelques petits fraix indispensables, ou s'engager que le fermier qui feroit l'établissement de la culture proscrite, tireroit pendant un certain nombre d'années le profit de l'amélioration, sans qu'on pût pour ce tems-là lui hausser le prix de la ferme ? Enfin qu'on lise avec attention le plan que je vais exposer, & je suis très convaincu qu'on en trouvera l'exécution possible partout, au moins physiquement, & qu'elle ne pourra être arrêtée que par des obstacles moraux, qu'il ne m'appartient pas de lever.

Principes du nouveau plan.

Maîs avant que d'expliquer mon plan, je veux exposer les fondemens sur lesquels je l'édifie : l'on verra plus distinctement, s'il a quelque solidité, il sera plus facile de le perfectionner ou de le modifier suivant les circonstances, en l'appliquant à d'autres fourages artificiels.

Prémier principe. Nécessité du fourage.

Je part de ce principe, que le *fourage est l'ame de l'agriculture*, que sans fourage on n'a que peu de fumier, & encore très inférieur en qualité, & que par conséquent tout languiroit dans le domaine. S'il y a des contrées assés riches pour rapporter des recoltes considérables, & consécutives sans fumier, je n'écris pas

pas pour leurs fortunés possesseurs, & je ne suis pas moins sûr de mon principe à l'égard de mes terres & de celles de mes voisins.

Second principe. *La culture du fourage doit aller la prémiére*, ou il faut avant tout chercher la quantité du fourage, puisque par mon prémier principe le fourage est l'ame de tout. Je sais bien que si l'on mettoit toutes les terres en fourages, on les feroit tomber à un vil prix, c'est pourquoi comme je ne fais point entrer dans mon plan la vente de cette denrée, je crois devoir modifier ce principe par le suivant. Il faut le cultiver préalablement.

Troisiéme principe. *Il est très utile d'avoir le fourage nécessaire pour fournir tout le fumier qu'on peut emploïer utilement* : & cette quantité de fumier n'est pas une bagatelle, puisqu'on pourroit mettre avec profit sur les terres labourables le double d'engrais qu'on y répand annuellement. Quelle quantité de fourage on doit tâcher de se procurer.

Quatriéme principe, qui présente la prémiére ouverture de mon systême. *Il est très avantageux que les recoltes de grain & de fourage artificiel se suivent, elles en sont les unes & les autres plus abondantes*, ou les prémiéres recoltes en grain, qui suivront celles de fourage artificiel *renversé à propos*, seront meilleures toute préparation d'ailleurs égale, que si la terre qui les produira n'avoit été cultivée auparavant que pour le grain ; & réci- Ordre alternatif du grain & du fourage.

proquement les recoltes de fourage artificiel, qui ſuivront celles de grain ſur une terre convenablement préparée, ſeront meilleures que ſi l'on faiſoit ſuccéder du fourage à du fourage de la même nature.

Il eſt connu que le gazon des prés qu'on renverſe, forme en pourriſſant un excellent engrais; ſi l'on y joint celui de quelques charretées de fumier, telles qu'on les répand à l'ordinaire pour ſemer, il en réſulte une recolte très ſupérieure en grain, l'on a plus de paille, la même quantité de paille donne plus de grain, qui auſſi eſt de meilleure qualité.

Le bénéfice eſt à peu près le même après le tréfle, l'eſparcette, le ſainfoin à fleurs violettes, &c. & à proportion qu'il reſte plus ou moins de plantes ſur le terrein : car ſi on les laiſſe périr, ſi l'on attend qu'elles aïent preſque diſparu, cette ſupériorité de recolte que l'on pouvoit ſe promettre s'évanouit, ou ſe réduit à rien.

D'un autre côté, avant qu'on remette en fourage une terre quelconque, il importe qu'elle ſoit ſuffiſamment cultivée, & engraiſſée pour être ramenée au même degré de bonté qu'elle avoit lorſqu'on y en a ſémé la prémiére fois, deux, trois, même tous les labours d'une année ne ſuffiſent pas; ce n'eſt qu'après quelques années de culture, après qu'elle a été fumée, & qu'en conſéquence elle a produit quelques recoltes en grain que l'on atteint enfin ce but.

Tout

Tout ce que j'avance ici, je l'ai ſouvent éprouvé, ſans m'être jamais apperçû du contraire ; j'en appelle même au jugement de tous les cultivateurs un peu intelligens. S'ils veulent réfléchir un moment à ce qu'ils viennent de lire, ils conviendront que l'expérience ne peut qu'être en ma faveur, & que mon quatriéme principe eſt ſuffiſamment qualifié pour devenir un fondement très ſolide.

Mais ce quatriéme principe bien conſidéré me conduit naturellement à former de cette maniére l'ordonnance de mon ſyſtème : „ puiſ- „ que le grand but de mon œconomie, eſt „ d'avoir beaucoup de fourage, & enſuite a- „ bondance de grain ; je tirerai évidemment „ un très bon parti de mes terres par le moïen „ des prairies artificielles, ſi je change leur „ diviſion préſente ou leur ménagement ac- „ tuel, & qu'aïant égard au fourage artificiel „ qu'elles peuvent produire avec ſuccès, à la „ durée de ce fourage, & aux cultures qu'il „ convient de donner à la terre, afin qu'elle „ regagne l'*aptitude*, ſi l'on peu s'exprimer „ ainſi, qu'elle avoit prémiérement à produire „ ce fourage, je diviſe mes terres en conſé- „ quence ; & comme l'on fait dans la prati- „ que ordinaire trois portions, parce qu'il „ faut trois années pour que la terre revien- „ ne au même point d'où l'on avoit commen- „ cé, ſi je fais autant de portions de mon „ terrein que je dois donner d'années à la „ durée

Arrangement des terres en conſéquence.

„ durée de mon fourage, & à la culture du „ grain qui ſuivra, ou pour exprimer la même régle en d'autres termes " : *le nombre des portions doit être égal au nombre des années données au fourage quelconque pour ſa durée, & aux recoltes ſuivantes de grain.* Si l'on fait, par exemple, huit recoltes conſécutives d'*eſparcette*, & qu'il convienne de donner quatre années, ſoit à la production du grain, ſoit à la culture du terrein, la diviſion de celui-ci doit être en douze portions.

Suppoſe la connoiſſance du ſol.

Pour cela, je conſidére d'abord la nature du ſol, & je m'arrête au fourage qu'il peut porter avec ſuccès ; peut-être une partie en eſt-elle plus propre au tréfle, tandis que l'autre convient mieux à l'*eſparcette* ; dans ce cas je fais volontiers deux diviſions de mes terres, ſavoir l'une pour le tréfle, & l'autre pour l'eſparcette, parce que le tréfle me donnera d'excellent fourage pour être mangé en verd, & que l'eſparcette ſera meilleure pour le fourage ſec.

Celle de la durée du fourage artificiel.

Je tâche enſuite de connoître combien d'années le fourage artificiel peut durer ſur mon terrein, en produiſant des recoltes raiſonnables. Le tréfle n'eſt pas ſuſceptible de variété à cet égard, ou elle eſt très petite. Mais il n'en eſt pas ainſi de l'eſparcette. Il y a tel terrein, où elle ſe maintient à peine quatre ou cinq ans, tandis qu'ailleurs elle dure dix, quinze,

quinze, vingt ans, & au-delà. Comment donc le connoîtra-t-on avant que d'en avoir fait l'expérience ?

Je réponds que si la surface du terrein est moïenne en pésanteur, si la glaise ne suit pas immédiatement, ou se trouve seulement à deux ou trois pieds de profondeur, si cette surface a assés de pente pour que l'eau n'y séjourne pas, pourvû qu'on prépare convenablement le terrein, l'on peut se promettre que l'esparcette y subsistera au moins sept à huit années, & que les derniéres recoltes mériteront encore d'être ramassées.

Manière de reparer le sol.

Je dois enfin me régler sur le genre d'amélioration, dont mon terrein a besoin après avoir produit le fourage artificiel. A-t-il porté du tréfle ? Il n'en a été couvert que pendant deux ou trois ans, & lors que je viens à le labourer, il ne faut que deux ou trois labours pour consumer entiérement les plantes de tréfle qui subsistent encore, ce sera donc beaucoup, si je le cultive pendant deux ou trois années.

Mais je dois donner au moins une année de plus à la culture du terrein qui a produit de l'esparcette, parce qu'aïant été en rapport plus longtems sans culture, il a plus besoin d'atténuation, parce que les plantes d'esparcette qui subsistent, & l'herbe qui s'est introduite ne se consument pas avec la même facilité

facilité, ce qui oblige à labourer plus souvent pour que le terrein soit bien pulvérisé.

Remarqués que cette culture intermédiaire doit être soûtenuë par une quantité suffisante de fumier, comme je l'expliquerai ensuite, cependant les recoltes de grain forment déja un bon dédommagement.

Ces principes sont généraux.

Je ne prétends pas que tous les cultivateurs dont le terrein seroit le même, s'astreignent à la même division : quoique mes principes soïent très évidens, ils souffrent cependant quelque modification dans la pratique, & lorsqu'on veut les appliquer : ainsi il n'y auroit point d'inconvénient, ou il y en auroit très peu, si la division en douze portions pour l'*esparcette* étoit trop embarrassante, de la réduire à onze ou à dix portions.

Si le plan que je viens de présenter est pratiquable, comme on en sera convaincu, après avoir lû cet essai en entier, l'on m'accordera qu'il tend à tirer le meilleur parti des prairies artificielles, à améliorer solidement les terres & même à enrichir ceux qui les possédent.

Il importe peu au lecteur de savoir si je dois ou non à M. PATTULLO la prémiére idée de ce plan; avec un peu de discernement il trouvera que je ne copie personne, & que je couche par écrit des idées, qui me sont propres, & des pratiques que je suis depuis longtems : peut-être même trouvera-t-il ici plus

plus de netteté dans l'explication, & plus de force dans les preuves, ſans aucune de ces exagérations qui abondent dans la plûpart des traités d'agriculture.

Il faut à préſent éxpliquer la maniére de réduire les terres à cette culture, & de les maintenir ainſi cultivées, c'eſt ce qui ſera bientôt fait; mais l'on me pardonnera ſans doûte, ſi je m'arrête enſuite à montrer la ſupériorité de mon agriculture comparée avec l'agriculture ordinaire. J'ai un peu d'amour paternel pour le plan; & lorſque cet amour ne porte pas à des excès, on l'excuſe volontiers.

CHAPITRE IV.

Réduire & maintenir les terres ſuivant cette culture.

CE chapitre a deux objets, l'un & l'autre d'éxécution facile; le prémier eſt le ſeul qui éxige un peu de réfléxion, & qui demande de la patience.

Dès que le cultivateur qui aura été convaincu & déterminé, poſſédera des terres ſuſceptibles de cet arrangement, il commencera par s'aſſûrer du fourage qui conviendra à ſon terroir, & du tems qu'il y pourra ſubſiſter. Etablir ce plan pour l'eſparcette

Qu'il

Qu'il forme ensuite son plan à loisir, & à tête reposée, en se réglant même s'il le faut, sur le plus ou le moins de commodité. Supposés, par exemple, qu'il fût décidé pour l'esparcette, & que son domaine ne pût pas commodément admettre cette division en douze parties. Rien n'empêcheroit qu'il n'en fit que six, pourvû que l'opération de mettre en *esparcette* & d'*esparcette* en labour, se fît sur châque portion double de deux en deux ans.

Les bons prés à records, & même les prés médiocres n'entrent pas dans mon plan, j'en ai averti dès le commencement de ce traité; il ne doit être question que des terres labourables, & de ces mauvais prés qui rapportent à peine dequoi fournir aux fraix de la recolte.

La somme de ces terres étant calculée, l'on verra ce qu'il en faut semer châque année, soit en tréfle, soit en *esparcette*; faites ce calcul & cette division sur le papier, pour opérer avec exactitude, & pour soulager votre mémoire. Ecrivés, par exemple: semés en *esparcette* la piéce numerotée A l'année 1763. celle numerottée B l'année 1764, & ainsi de suite, jusques à la douziéme marquée M. pour l'année 1774. Ajoûtés à ces dattes celles de l'année, où châque portion doit être remise en labour, savoir la portion A l'année 1771. pour être de nouveau semée en *esparcette* l'année 1775..

Et

Et qu'on ne s'effraïe pas des douze années qui seront nécessaires selon ce plan, car prémiérement, on évitera toute avance extraordinaire, excepté celle de la graine d'*esparcette*, pour les deux prémiéres années. 2°. En attendant, on cultivera ou on tirera parti de ses autres terres, selon l'ancienne pratique. 3°. Avec plus de dépense, on pourra abréger ce terme de la moitié, en sémant châque année deux portions, qu'au bout de six ans tout soit en rapport, ensuite il ne restera qu'à rompre châque portion à part, & comme les derniéres pourroient demeurer douze ans en esparcette, on pourra les labourer une, deux, ou trois années à l'avance. Enfin ce n'est pas à moi de tout prescrire, je dois supposer quelque industrie dans le cultivateur. 4°. Si l'on ne fait que dix portions l'on atteindra plûtôt le point de maturité auquel l'on aspire.

J'avertis qu'il seroit incommode si les portions qu'on séme de suite, ou d'année en année, n'étoient pas contiguës : lorsqu'on peut faire cet arrangement, on facilite le travail : si l'on veut réussir, on fera aussi très bien de ne pas se rapporter absolument à ces écrivains qui affirment que sur des terreins de petite qualité, sans engrais, & presque sans culture antécédente, l'on a eû les plus belles recoltes de ce fourage ; faites ensorte que votre terrein soit dans le meilleur état possible, labouré profondément, bien pulvérisé, net de

toute

toute herbe & suffisamment engraissé par le fumier qu'il aura reçû les années précédentes. Ainsi les jeunes plantes d'*esparcette* deviendront bientôt assés vigoureuses pour se garantir des *gramens*, & d'autres herbes qui sont leur fléau ordinaire : devenuës ainsi vigoureuses, aïant poussé leur pivot, ou leur racine plus bas, elles se maintiendront plus longtems en rapport.

Comment arranger pour le tréfle ?

J'ai dit qu'il ne faut pas négliger le tréfle, lorsqu'on a du terrein propre pour ce fourage : Partagés donc en cinq ou six portions le terrein que vous lui destinés, ensorte que vous donniés trois ans à la durée de cette plante, & deux ou trois années pour la culture, ou les recoltes du grain. Jettés aussi votre plan sur le papier.

Je préfére la division en six parties, parce qu'elle me donne une recolte de plus en grain, avec les mêmes fraix, ou à peu près. Mais si je m'acorde en ce point avec l'auteur de l'*amélioration des terres*, j'en diffère pour l'emploi du fumier, n'éxigeant point ce qui est impratiquable, qu'on n'emploie que du fumier de deux ans, & qu'on le répande en hiver sur le tréfle de la prémiére année. Je préfére la maniére usitée dans ce païs de bien fumer le terrein, pour le grain semé l'année précédente.

Pour ce qui est du tems de la semaile, je me conforme encore à l'usage de ce païs, savoir comme je dois l'avoir dit plus haut, de jetter le tréfle parmi

parmi le jeune bled à la fin d'Avril, ou au commencement de Mai.

II. Mais comment conserver ou entretenir les terres sur ce pied? Je dis d'abord à l'égard du trésle, qu'après qu'il a rapporté deux années entiéres, & l'avoir encore fait faucher l'année suivante à la fin de Mai, il doit être, sur le champ, labouré, après six, sept ou huit semaines labouré encore; enfin fumé & labouré pour être semé en froment, méteil ou autre gros grain d'hiver; l'année suivante, mettez-y la charrue immédiatement après la moisson: & pour seconde recolte, semés des raves, navets &c. ou attendés l'automne pour semer des gesses, mécle hiverné, orge d'automne, ou le printems, pour semer des Mars. Enfin après cette seconde recolte, labourés encore, sur le champ: donnés s'il est possible, après quatre ou cinq semaines, un autre labour, repandés ensuite du fumier, & semés au commencement d'Octobre du meilleur grain d'hiver, pour y jetter le printems suivant votre graine de trésle. Ainsi dans le cours de deux ans & quatre mois, votre terre aura reçu huit labours, ou au moins sept, elle aura été fumée deux fois, & quoiqu'elle ait produit trois recoltes, comptés qu'elle sera améliorée.

Maintenir cette culture pour le trésle.

Quoi de plus facile ensuite à tout granger ou fermier, que de continuer le même train de culture? Je le répéte, què les portions soient bien distinctes sur le terrein, &

qu'on donne par écrit, *telle année on rompra telle portion de tréfle, on ſemera telle autre portion en tréfle: châque portion doit recevoir tel ménagement*; muni de cette inſtruction, inſérée dans l'acte d'admodiation, ou écrite ſur un papier ſéparé, il doit l'éxécuter ſans peine, à moins qu'il ne ſoit un franc idiot.

Et pour l'eſparcette.

J'en dis autant de la maniére de maintenir les portions en *eſparcette*: quoiqu'elle ne ſoit pas exactement la même, elle n'eſt pas moins facile. Je pourrois, comme pour le tréfle, labourer dans le mois de Juin, après une coupe de fourage, mais je préfére de traiter mes *eſparcettiéres* comme de vieux prés uſés, parce que ſur la fin de leur durée, elles ont preſque autant d'herbe que d'*eſparcette*: ainſi la huitiéme année, par exemple, ſi mon *eſparcette* a été ſemée au mois d'Août 1755. je la fais rompre en automne 1763. par une bonne & forte charrue, qui piquera auſſi profondément qu'il eſt poſſible, & que le terrein peut le permettre; le printems ſuivant, après avoir fait paſſer une forte herſe, je ſéme de l'avoine; laquelle je herſe encore, mais plus légérement; ſous cette avoine & tandis qu'elle croît, le gazon de ma vieille eſparcette pourrit très bien.

Je fais ordinairement une belle recolte de de cette avoine; après qu'elle eſt ramaſſée je fais labourer deux & même trois fois, s'il m'eſt poſſible, fumer & ſemer en gros grain hiver-

hiverné ; j'espére pour deux recoltes consécutives, comme pour le tréfle, sans que ma terre soit jamais vacante, s'il m'est possible. Enfin, immédiatement après ma derniére recolte, je fais labourer, & après un mois ou environ à la fin d'Août labourer encore pour semer de l'esparcette.

1. Si je habitois un climat plus rude, je sémerois l'esparcette au prémier labour, après la moisson, il importe que cette plante soit forte avant le gel. 2. De ces deux labours le second est le moins profond, parce que je crains de ramener le chaume à la surface. 3. Des personnes de ma connoissance sément dès l'année précédente l'esparcette avec du froment, je n'en connois pas le succès, je l'essaierai, mais je crains que cette maniére n'attire beaucoup d'herbe. Remarques.

Je me procure donc ainsi quatre recoltes consécutives, la prémiére en avoine. Je ne dirai pas qu'après ces recoltes, ma terre soit suffisamment qualifiée pour le *sainfoin* à fleurs violettes ou *luzerne*, & pour d'autres plantes qui demandent un fond riche, mais elle est certainement très bien qualifiée, pour produire encore du fourage de même espéce.

Qu'y a-t-il donc ici qui soit impraticable ou trop difficile pour le granger ou le fermier ? Ce qu'il sémera cette année 1763. en esparcette, il le rompra en Octobre ou Novembre 1771. il le sémera en avoine au prin-

tems 1772. la même automne en grain hiverné, il fera encore deux récoltes, & au mois d'Août 1775. il le remettra de nouveau en esparcette.

Si vos terres sont déja réduites sur ce pied, qui vous empéche de donner par écrit comme pour le tréfle, *telle année rompre, telle portion d'esparcette, & sémer telle autre portion en esparcette, &c.* ?

Mais y a-t-il un profit considérable à éxécuter ce changement ? Tâchons de nous en assûrer, s'il est possible. (*)

CHAPITRE V.

Combien cette culture est supérieure à l'anciéne pratique.

JE ne m'occuperai pas à rechercher la gradation de l'accroissement en bénéfice, dès la prémiére année qu'on aura embrassé cette culture, jusques à ce qu'elle soit bien établie : je ne suis pas assés désœuvré pour faire ce calcul

(*) Je destinois un chapitre entier à traiter du l'abourage, parce que cette matiére importante n'est point épuisée : mais en repassant mes observations, je n'ai pas trouvé qu'elles me fournissent suffisamment.

calcul, il suffit que j'en examine le bénéfice lorsque toutes les portions sont en rapport, & que je le compare avec le produit actuël des terres, cette comparaison me donnera ce que je cherche.

Pour faire cette comparaison, il faut mettre de côté le produit des prés à record.

Ce qu'on peut comparer le revenu actuël de soixante poses de champ.

Je demande qu'on m'accorde un terrein quelconque, comme de soixante poses ou arpents, suffisant pour occuper, suivant mon plan, une bonne charruë; que ce terrein soit de médiocre qualité, capable cependant de produire du tréfle lorsqu'il sera bien conduit. De lui-même ou sans le secours du fumier provenant des prés il produiroit très peu. Mais le prix du fumier est tout-à-fait rélatif à la position, il est donc impossible de donner par le produit en nature, une évaluation générale qui soit juste, du rapport des terres à bled, il faut se borner à indiquer leur estimation ou le prix auquel elles se vendent communément.

Plusieurs circonstances même étrangéres influënt sur ce prix des terres à bled. Mais en thése générale, les champs qui valent cent francs (*) l'arpent ne sont pas mauvais, ils sont même bons, & il s'en faut, peut-être beaucoup que tous les champs de ce païs, l'un

(*) Ou cent cinquante livres de France.

aidant à l'autre, vaillent cette somme, cependant que ce soit la valeur des soixante poses que j'ai demandées, leur rente ou produit réel ne peut être que de trois cents francs.

1. Avec ce qu'elles pourront rendre moïennant le tréfle.

Cherchons à présent & tâchons de déterminer ce que ces soixante arpents produiront selon mon plan, d'abord avec le secours du tréfle, ensuite avec l'esparcette.

Ces soixante arpents feront six portions de dix arpents chacune, desquelles il y en aura deux, chaque année en pleine recolte de froment.

Que ces deux portions, ou vingt arpents en froment, donnent seulement de produit net, huit cent livres, de seize onces, par pose, & que le quintal de froment ne vaille que six francs, ce qui est un prix très modiocre pour ce païs : le produit total sera de cent soixante quintaux, ou en valeur, de 960. francs.

(*) Quoique les raves, navets &c. orge d'automne, méteil, ou des meilleurs grains de Mars qu'on pourra semer pour deuxiéme recolte, soient d'un bon rapport, cependant il n'y aura pour cet objet qu'une portion, laquelle j'évalue au tiers des deux portions précédentes, ou à 320. francs.

Deux

(*) Je puis encore semer du froment la même année, après que les raves sont arrachées.

Deux portions de dix poſes châcune, en pleine recolte de tréfle, pourront rapporter, l'une aidant à l'autre, au-delà de cinq toiſes cubes de fourage (la toiſe ſeulement à ſix pieds de Berne) ce fourage étant conſumé ſur le lieu, doit valoir environ ſept francs la toiſe. Je deduis un franc, ou dix batz pour faucher & faner, ce qui eſt beaucoup vû la facilité de faucher, & la quantité de l'herbe, il reſtera toûjours trente francs, pour châque poſe, & par conſéquent pour les vingt arpents 600. francs.

Il y aura encore du tréfle ſur deux autres portions, ſavoir la derniére coupe ſur la portion qui doit être labourée, & la prémiére coupe ſur la portion qui aura produit la troiſiéme recolte de grain. Mais je n'évalué ces deux coupes qu'à douze charretées, ou vingt toiſes, ce qui donne 120. francs.

La ſomme totale ſera donc de L. 2000.

En retranchant quarante toiſes, pour l'entretient de ſix bœufs, il en reſtera ſuffiſamment pour hiverner ving vaches, leſquelles, en comprenant la rente de l'été ſur la montagne, & déduiſant le gage du berger pendant l'hiver (le valet des bœufs pouvant lui aider) devront rapporter environ cinq cents livres nettes, ce qui feroit plus de ſept cents francs; je peux donc laiſſer ſubſiſter la ſomme ci-deſſus de - - L. 2000.

Voïons ce qu'il en faut retrancher effectivement.

Je ne parle pas des bâtimens que je suppose en bon état, ni du fumier, puisque le fourage se consumera sur le lieu, & que je n'ai évalué ni la paille ni la graine de trefle, qu'on pourra & devra ramasser.

Mais il faut déduire

1.	Le fourage nécessaire à l'entretien de six bœufs qui feront soixante à soixante & dix journées de labourage &c. & consumeront soit verd, soit sec vingt à vingt cinq chars de fourage, ou quarante toises, à sept francs la toise, ce qui monte à - - - -		280. francs
2.	L'entretien du laboureur soit chartier - -		200.
3.	Celui du bouvier soit demi valet		100.
4.	Pour les faux fraix du charron, forgeron, bourelier, cordier &c. environ		60.
5.	Fraix de moisson, vingt poses en froment à 4. fr. la pose	80.	110.
	dix en autres grains à 3. la pose - -	30.	
6.	Fraix de battre 6. francs par pose de froment	120.	150.
	3. francs par pose d'autres grains.	30.	
	Somme des fraix à déduire		900. francs.

Il n'y aura pas lieu de sarcler, ou cet article est compris dans les faux fraix.

Retranchant donc cette somme *de celle de* - - - - 2000. francs.
Il restera la somme de 1100. fr.

ou plus de trois fois & demi ce que les mêmes terres sont censées rendre aujourd'hui.

Il me semble que je n'ai pas éxagéré le produit ni diminué la dépense, mais si l'on sent quelque scrupule à cet égard que l'on retranche de la somme trouvée deux cents francs, il en restera encore neuf cents ou le triple de la rente ordinaire; il faudroit étre bien dégoûté pour n'ètre pas tenté par cette augmentation de produit.

J'avouë que la rente que l'on percevra par le moïen de l'esparcette, ne paroîtra pas au prémier coup d'œil aussi considérable. 2. Leur revenu des l'établissement de l'esparcette.

Car les douze portions ne pourront être que de cinq poses châcune, desquelles il y aura deux en grain d'hiver, comme froment &c. je mets pour cet article la moitié de ce que j'ai mis pour le tréfle, savoir 480. fr.
2°. une portion de cinq poses qui donnera la troisiéme recolte & pourra valoir - - 200.
3°. une portion en avoine de cinq poses - - - 125.
4°. quarante poses d'esparcette en pleine recolte, lesquelles devront

devront produire l'une aidant à l'autre, tant foin que record, vingt cinq quintaux ou trois toiſes cubes, par arpent ; il viendroit donc pour les 120. toiſes - - - 720. fr.

ſomme totale du produit 1525. fr.

De laquelle il faut déduire

1. 25. toiſes tant verd que ſec pour l'entretien de 4. bœufs, qui auront 40. à 45. journées de labourage, à ſept francs la toiſe pour ce		175. fr.	
2. L'entretien du charretier ſoit laboureur		200.	
3. Celui du demi valet comme ci-deſſus - -		100.	
4. Faux frais comme ci-deſſus		60.	
5. Fraix de moiſſon, 10. poſes à 4. fr. la poſe	40. fr.		685.
5. poſes autre grain à 3. fr.	15.	62-10	
5. poſes avoine à 1. lb. 10. ſ.	7-10.		
6. frais pour battre 10. poſes à 6. fr.	60.	87-10.	
5. poſes grain de à 3. fr.	15.		
5. avoine à 2. l. 10.	12.-10		

Par conſéquent il reſtera la ſomme de 840.

ou presque trois fois la rente ordinaire (*).

Quoique ce produit soit inférieur à celui du trêfle ci-dessus, je dois remarquer 1°. qu'il est moins casuel ; le trêfle souffre dans une année seche, tandis que l'esparcette, qui se fane d'ailleurs avec facilité, se maintient très bien. 2°. Les recoltes en bled qui succédent à l'esparcette l'emportent, toutes choses d'ailleurs égales, sur celles qui succédent au trêfle. 3°. Cette culture par le moïen de l'esparcette fournit surabondance de fourage, & par conséquent de fumier ; l'on peut dans ce cas vendre jusques au tiers de son fourage. Que l'on en vende donc quarante toises, l'on retirera au moins un écu neuf de plus par toise, ce qui donne 160. francs pour le total ; c'est ma maniére. C'est pourquoi la division en dix portions est préférable là où on ne peut pas vendre le fourage à profit. Enfin tout bien compté, je ne mets aucune différence entre le bénéfice de ces deux cultures. Si j'ai sur mon domaine deux divisions, l'une pour le trêfle, & l'autre pour l'esparcette, c'est parce que je trouve le trêfle plus commode pour être consumé en verd, & qu'il réussit mieux dans certains endroits de mon terrein que l'esparcette.

Considération à balancer en faveur de l'esparcette.

(*) La division en dix portions peut produire près de 150 francs au delà de cette somme : cette différence a droit d'étonner, mais on en trouvera la raison si on veut la chercher.

Conclusion. Je le demande à présent, en admettant la justesse de mon calcul, & la vérité des faits sur lesquels il est fondé, faits qui sont généralement connus dans ce païs, ne suis-je pas en droit de reprocher à mes compatriotes qui vivent sous le plus doux de tous les gouvernemens, leur indolence à mettre en pratique cette culture, lorsqu'ils sont moralement sûrs qu'aucun exacteur ne viendra leur arracher les fruits de leur industrie ?

Tripler le revenu de la plus grande partie des terres, c'est un avantage immense, c'est plus que d'acquérir un autre païs de grandeur égale, puisque l'on a moins à garder.

Je me répréſente cette culture généralement usitée dans ce païs, & je vois dans la même perspective, ou dans le même éloignement le laboureur avec moins de fatigues & de sueurs faisant plus de profit, je le vois mieux nourri, mieux habillé, plus sain, plus robuste, & peut-être moins vicieux; je vois disparoître ce bétail éthique, qui cultive presque sans succès les terres du pauvre colon, & qui occasionne souvent sa ruïne, je vois en place nos écuries, & nos étables se remplir de beau & de bon bétail, je vois nos campagnes se couvrir de meilleures habitations; le propriétaire, le fermier & le manœuvre participent à ce surcroît d'abondance, les rentes du particulier, du vassal, & de l'état sont mieux païées, la valeur des fiefs augmente avec celle des assignaux

ſignaux, en un mot tout ſe reſſent de cette amélioration, tout fleurit, tout proſpére incomparablement plus.

Et ceci n'eſt point un ſimple tableau d'imagination, qui ne puiſſe jamais ſe réaliſer, j'en ai donné des preuves ſuffiſantes, & s'il faut, pour opérer une entiére conviction, prévenir les principales difficultés, qu'on pourroit former contre mon plan, je vais le faire dans un chapitre diſtinct qui terminera ce traité.

CHAPITRE VI.

Réponſe aux difficultés.

C'Eſt une maladie du cœur humain, de dédaîgner l'inſtruction de ſes égaux. A peine veut-on la recevoir de ſes ſupérieurs; les cultivateurs ne ſont point exemts de cette maladie, la vanité, l'envie leur font négliger leurs vrais intérêts, plûtôt que de profiter des leçons & de l'exemple de leurs voiſins, parce que ce ſeroit reconnoître leur ſupériorité à cet égard. Je m'attends donc que bien des gens rejetteront ce plan ſans l'avoir ſuffiſamment éxaminé & ſans le comprendre: qu'ils faſſent, qu'ils propoſent des difficultés, ce ne ſeront

que

que des coups en l'air : je ne dois pas m'en mettre en peine ou me travailler pour les refuter d'avance.

Mais d'autres lecteurs mieux intentionnés, peuvent être arrêtés par des difficultés, au moins ſpécieuſes, ils croiront qu'elles attaquent, & renverſent mon plan ; il faut les tranquiliſer s'il eſt poſſible.

1. Obj. Rareté & cherté du grain.

Je conçois donc qu'on dira d'abord. „Vous „ venés de préſenter un plan d'amélioration qui „ paroît fort avantageux au cultivateur, mais „ le plan ſera-t-il favorable aux autres claſ- „ ſes du peuple ? Combien de terres enle- „ vées, dira-t-on, au labourage ? Par conſéquent „ ce plan tend à augmenter la cherté du grain, „ de cette matiére prémiére, ſi néceſſaire à la „ vie, ou à nous mettre à la diſcrétion de „ nos voiſins, qui nous en fourniront quand „ il leur plaira, & autant qu'ils le jugeront „ bon". Voilà ce qu'on peut objecter de plus fort ou de plus ſpécieux contre ce projet ; cependant il me ſera très facile de répondre.

Réponſe.

Je répond 1. que les cultivateurs ſont certainement la force de l'état, par conſéquent cette claſſe du peuple devroit être plus ménagée qu'aucune autre ; pourquoi éxiger toûjours qu'ils nous vendent à un vil prix leurs travaux & leurs ſueurs, tandis que l'artiſan qui travaille à l'abri des injures de l'air, & conſume moins ſes forces

eſt

eſt bien mieux païé ? 2°. Châque cultivateur eſt certainement en droit de s'attacher à la culture qui lui eſt la plus avantageuſe ; faites qu'il trouve du profit dans les recoltes de grain, il s'appliquera à cette culture. 3. Quand nous aurons plus de bétail, & de la meilleure viande, il ſe conſumera moins de pain, ou nos voiſins nous donneront volontiers du grain en échange de notre bétail. 4. Mais pour répondre encore plus directement, je nie que cette culture bien exécutée produiſe moins de grain : je ſoûtiens au contraire, qu'elle doit en produire d'avantage ; avec le tréfle le tiers du total, ou la même étenduë de terrein, que ſuivant la vieille routine, eſt emploïée en grain d'hiver ; les autres portions fourniſſent déja de quoi fumer ces deux portions : ajoûtés le produit des prés à records, que je n'ai pas fait entrer dans mon plan ; vous aurés preſque le double de fumier : ſi vous labourés mal, cette augmentation de fumier ne vous donnera peut-être que de la paille ; mais ſi vous labourés profondément, vous pourrés épargner une partie de la ſemence, & avoir avec plus de paille le double de grain. Ainſi j'ai recueilli l'année paſſée huit ſacs (*) ou ſeize coupes par arpent, pendant que mes voiſins avoient à peine quatre ſacs de grain bien inférieur. 5°. Avec l'*eſparcette* la diviſion en douze parties ne laiſſera pour le grain d'hiver que

(*) Le ſac eſt de huit meſures.

que la moitié de ce qui est emblavé actuellement, (celle en 10. portions donnera le $\frac{2}{3}$) mais si ces $\frac{2}{3}$ ou si cette moitié rapportent autant, vous aurés en pur bénéfice l'épargne de la semence ; il en faut dire autant des Marcs. 6. Puisqu'on aura plus de fumier, on pourra mettre en culture toutes ces terres que l'on laisse en friche. 7. Enfin n'a-t-on pas vû en Angleterre le grain devenir plus abondant, & à meilleur marché, depuis l'introduction des prairies artificielles ?

Nous pouvons donc, nous devons même traiter de terreur panique la fraïeur de voir le grain devenir plus rare, & plus cher par cette culture.

2. Obj. Dépense pour fermer & passer à clos.

Voïons à présent si les obstacles que ce plan doit rencontrer dans l'exécution, peuvent être dissipés avec la même facilité. „ Est il possible, dira-t-on, que la pratique en devienne générale ? Quelle dépense pour fermer & mettre à clos les soixante poses dont vous avés parlé, ou toute terre qu'on voudroit amener à cette culture ? païer à la communauté la sixiéme partie de la valeur du fond, planter des haïes vives, les entretenir &c. tout cela demanderoit un nouveau capital, il y a peu de particuliers qui puissent en faire l'avance ".

Réponse.

Je réponds d'abord, que ceux qui feront cette dépense, en seront dédommagés très amplement ;

plement. Dût-elle aller à la moitié de la valeur du prix actuël du fond, elle n'a aucune proportion avec le bénéfice. Cependant j'avouë naturellement qu'il n'appartient qu'à notre ſage & gracieux Souverain de lever entiérement cette difficulté; & comme il n'y en a aucun mieux intentionné pour le bien de ſes ſujèts, je m'aſſûre qu'il permettra bientôt, par une loi expreſſe, à ceux qui auront des piéces un peu conſidérables, de les mettre à clos (*), pourvû qu'ils les entourent de haïes vives, garnies à diſtance convenable, d'arbres propres pour la bâtiſſe ou le charronage, leſquels en garantiſſant des orages, & de certains vents pernicieux, contribueront à rendre les recoltes moins caſuelles.

Lorſque le ſage gouvernement, ſous lequel nous avons le bonheur de vivre, détermina que pour réduire quelque piéce à clos, il faloit que le propriétaire païât à la communauté la ſixiéme partie de ce fond, c'étoit dans l'idée que les pâturages communs étoient indiſpenſables, & en preſcrivant l'emploi que la communauté devoit faire de cette ſomme, ſavoir d'en acheter un autre fond pour l'uſage public. Il étoit très juſte que le particulier qui par ſon bétail participoit au reſte du pâturage commun, rendit par ce ſixiéme la va-

(*) Les petits comme les grands propriétaires ne doivent ils-pas jouïr du même avantage ?

leur de ce qu'il avoit oté, comme auſſi que la bourſe publique rendit au public ce qu'elle avoit tiré ſous ſon nom ; aujourd'hui il eſt ſuffiſamment avéré que la communauté de pâturage vá directement contre la perfection de l'agriculture, & l'on peut ſe convaincre, que les conſeils des communautés, ſi l'on en excepte un très petit nombre, n'ont point éxécuté l'intention de Leurs Excellences ; ainſi non ſeulement on permettra que châcun en fermant ſon terrein, puiſſe retirer ce qu'il avoit mis dans l'indiviſion, ſans rien païer à perſonne : on fera plus, on encouragera ces paſſations à clos, & peut-être, les ordonnera-t-on ; ſi une ſemblable ordonnance eſt compatible avec la douceur du gouvernement.

3. Obj. Les piéces trop morcellées.

Mais, dira-t-on encore. „ Vous ne voudriés „ pas qu'il fût permis de fermer tant de petites piéces que l'on voit dans les *fins* des „ communautés, vous convenez vous-même, „ que ce privilége ne devroit être accordé „ que pour les piéces de moïenne grandeur „ comme de cinq à ſix poſes, & au-deſſus ; „ par conſéquent combien d'achats ou d'échanges à faire, & combien de laods à „ païer ! Voilà donc une nouvelle dépenſe „ très conſidérable, que notre projet éxige „ néceſſairement ".

Réponſe.

J'en conviens : mais on m'avouera auſſi, que les particuliers les plus aiſés, & qui forment

ment par l'étenduë de leurs possessions la classe la plus considérable des cultivateurs, possédent communément de grandes piéces, ainsi cette dépense ne tomberoit sur eux que foiblement : & pour l'avantage des petits, quand il plairoit à Leurs Excellences, d'exempter de tout laod, pendant un tems donné, les échanges qui seroient faits dans la vuë de réunir des piéces trop divisées, & en faire des tous assés considérables pour participer au privilége de la clôture, que seroient-ils par cette exemption, sinon d'augmenter la valeur réelle de leurs fiefs? J'en dis autant de ceux des vassaux qui entendroient leurs intérêts ; lorsque les assignaux rendront trois fois plus qu'ils ne rendent actuellement, ne sera-ce pas le cas du fief lui-même ? Les partages pourront sans doûte diviser les piéces réunies, mais des mariages ou des héritages en pourront faire de nouveau la réunion, elle se fera aussi par des achats ; & ce principe bien connu, qu'il faut avoir des piéces de moïenne grandeur pour les cultiver utilement, contribuera à prévenir ces soudivisions dont j'ai parlé.

Enfin, m'a-t-on dit, „ qu'est-ce qui fait valoir „ les fiefs ? Si ce n'est les conventions que les „ païsans font au cabaret, lorsqu'ils sont, com- „ me on dit, en bon vin : c'est alors qu'ils font „ des contracts qui leur sont préjudiciables. & 4 Obj. Préjudice pour les fiefs.

„ qu'ils peuvent ſoûtenir, parce que l'objet
„ n'en eſt pas conſidérable, mais qui devien-
„ droient impraticables à l'égard des piéces
„ réunies comme je l'entends, ou qui ſeroient
„ totalement ruineuſes pour ceux qui les fe-
„ roient ; par conſéquent les fiefs ſouf-
„ friroient de cette réunion, & l'on ne doit
„ pas l'encourager ".

Réponſe. Je ſuppoſe, ai-je répondu, que vous n'avés pas aſſés réfléchi à votre objection, car elle aboutit à ceci : *Un abus ruïneux au plus grand nombre, mais utile à quelques-uns doit être précieuſement ménagé* ; mais c'eſt le cas ſuivant vous de ces conventions faites au cabaret : vous faites donc l'éloge de mon plan, en ſuppoſant qu'il les préviendra, cependant je ne l'eſpére pas entiérement, & la raiſon en eſt claire ; autant que les fonds augmenteront en valeur, autant les poſſeſſeurs croîtront en facultés. Ils ſeront donc en état de faire des conventions pour des objets bien plus conſidérables.

Voïés les païs de vignobles ; n'eſt-ce pas là, où les fiefs ſont du plus grand rapport, quoique les aſſignaux ſoïent d'un prix très ſupérieur ? Vous donc ſeigneurs de fief, vous devés embraſſer les prémiers un projet, qui tend évidemment à groſſir vos héritages.

Ainſi

Ainſi j'ai éxaminé les difficultés les plus conſidérables qui m'ont été propoſées contre mon plan, & châcun peut répondre de lui-même à d'autres, que je ne prévois pas, ou qui ne méritent pas de m'occuper. Enfin, comme je ne veux pas perdre le mérite de la briéveté, je prends ici congé du lecteur.

TABLE
DES CHAPITRES.

Avant-propos. pag. 175

CHAP. I. *Utilité générale des prés artificiels.* pag. 178

CHAP. II. *Fourages artificiels les plus communs, leur nature, choix &c.* 183

CHAP. III. *Nécessité de former un nouveau plan d'agriculture, principes & explication de ce plan.* 195

CHAP. IV. *Manière de reduire & de maintenir les terres suivant le plan.* 205

CHAP. V. *Combien cette culture est supérieure à l'anciéne pratique.* 212

CHAP. VI. *Réponses aux difficultés.* 221

AVIS